

*Parce que les familles, les aidants proches  
et les personnes en situation de handicap  
ont parfois besoin de souffler.*

*Parce qu'ils doivent pouvoir le faire  
en préservant l'équilibre de leur cellule familiale.*



*Des services sont là pour accorder  
un peu de répit à tous.*

## 1. Le répit : quand les familles ont besoin de souffler...

Le répit est un mot de plus en plus utilisé dans le monde du handicap.

Les services qui offrent des solutions de répit sont indispensables pour les personnes handicapées et leurs proches. Ils offrent un « break » qui leur permet de souffler et de prendre du recul. Garde à domicile, accueil temporaire, dépannage en situation d'urgence... Les formes sont multiples.

La demande ne cesse de croître. Pour y répondre, l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) a encouragé la création de dispositifs accessibles à toutes personnes en situation de handicap. Elle a aussi rassemblé une banque de données de solutions de répit, accessible par l'intermédiaire des conseillères du Numéro vert de l'AWIPH (0800/160 61).

Un appel à projets a été lancé fin 2007. Son mot d'ordre était «partenariat». De véritables collaborations entre services spécialisés, services s'adressant à l'ensemble de la population et AWIPH ont ainsi été créées.

Les projets retenus, inaugurés fin 2008, proposent essentiellement des prestations de garde à domicile. Ils sont répartis sur tout le territoire wallon. Ils ont pour objectif prioritaire d'apporter une réponse de qualité à des familles qui actuellement n'ont pas accès à un service résidentiel ou d'accueil de jour de l'AWIPH. Prévus pour une durée de trois années, ils pourront être prolongés si leur évaluation y est favorable.



## 2. Les projets

Pour vous informer et vous orienter au sujet de ces projets, vous pouvez vous adresser au référent répit du Bureau Régional le plus proche ou au Numéro Vert 0800/160 61.



Promoteur du projet



Public concerné

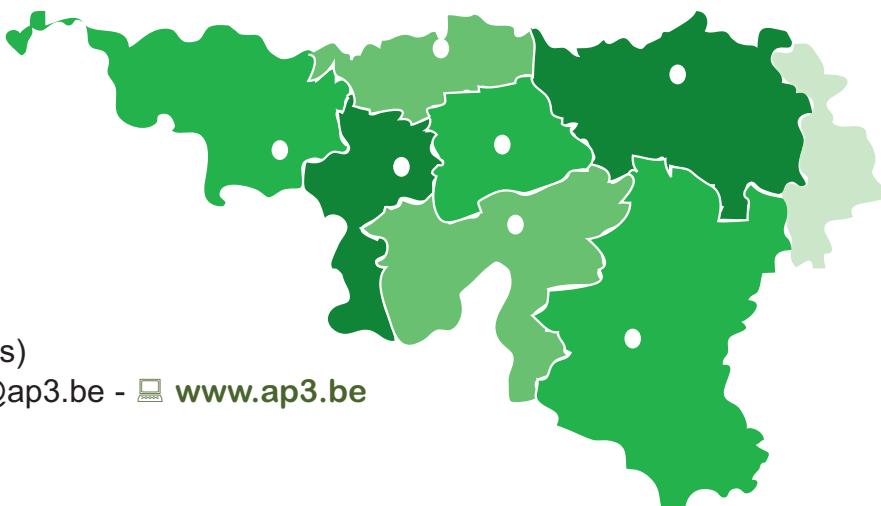


Objectifs



Prix

### Projets transversaux qui couvrent toute la région wallonne :



#### WALLOPOLY



AP3 (Bureau Régional d'Ottignies)

☎ 081/ 304 308 - ✉ [wallopoly@ap3.be](mailto:wallopoly@ap3.be) - 🌐 [www.ap3.be](http://www.ap3.be)



Personnes polyhandicapées



Garde à domicile, loisirs adaptés, collaboration avec des services généraux, accompagnement hospitalier.



3 € l'heure pour les enfants, 6 € pour les adultes – 35 € forfait nuit

**Couverture géographique** : Provinces de Namur, du Brabant wallon et du Hainaut

#### La Deuxième Base



ASBL La Deuxième Base (Bureau Régional de Namur)

☎ 081/ 60 19 10 - ✉ [la2emebase@skynet.be](mailto:la2emebase@skynet.be) - 🌐 [www.la2emebase.be](http://www.la2emebase.be)



Personnes présentant des troubles autistiques



Organisation de week-ends, mini-camps et camps d'une semaine



100€/week-end - 140€/mini-camp - 325€/camp

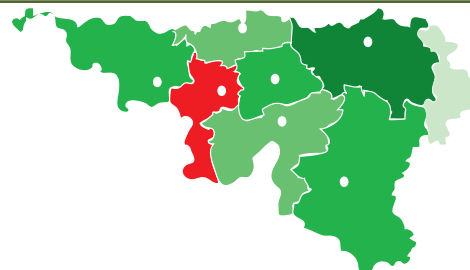
## Dans la région de Charleroi

### Référents répit du Bureau Régional AWIPH de Charleroi :

I. Maronnier - ☎ 071/204.979 - ✉ i.maronnier@awiph.be -  
Fax : 071/204.953

B. Ghislain - ✉ b.ghislain@awiph.be - ☎ 071/204.977

De Blicck Virginie - ☎ 071/204.997 - ✉ v.deblieck@awiph.be



## Handicap-Répit



Aide et Soins à Domicile Hainaut Oriental

☎ 071/ 599 900 - ✉ handicap.repit@fasd.be - 🌐 [www.fasd.be](http://www.fasd.be)



0-65 ans



6€/heure, 50€/nuit (entre 21h et 7h)+0,3093€/km (activités extérieures durant les heures de prestation)



Garde à domicile

## La Clarine volante



ASBL Champs Libres

☎ 064/ 57 01 38 - ✉ clarine@skynet.be - 🌐 [www.laclarine.be](http://www.laclarine.be)



12 à 65 ans



Garde à domicile dans un rayon de 35 km autour de La Louvière



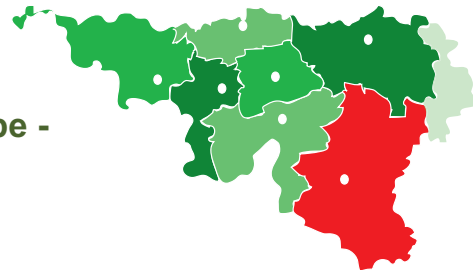
5€/heure, 30€/nuit + forfait frais de déplacement : 8€




## Dans la région de Libramont

### Référent répit du Bureau Régional de Libramont :


MICHELS Laetitia - ☎ 061/ 230 362- ✉ l.michels@awiph.be -  
Fax : 061/230.376- GSM : 0479/78.16.54




## Accueil Assistance – Répit

 ASBL Promemploi  
☎ 063/ 24 24 40 - ✉ accueil.assistance@promemploi.be - 🌐 www.promemploi.be

 0-12 ans


 Garde à domicile


 Entre 1€ et 3,40€/h + 5€ frais déplacement  
(pas de frais de déplacement si la commune est partenaire)

## Le Chouette Service

 Andage ASBL  
☎ 0476/ 65 78 55 - ✉ asdelizee@andage.be

 0-65 ans

 Garde à domicile : répit et délai court


 3€/h (1 enfant) - 5€/h (2 enfants) - 5€/h (adultes) - forfait nuit : 28€  
déplacement avec la personne handicapée : 0,32€/km

## “I-MEDIAT”

 ASBL ACIS CLAIVAL  
☎ 086/21 85 88 - ✉ imediat.service@acis-group.org

 0-65 ans

 Séjours programmés de 1 à plusieurs nuits selon la période

 18,58€ / nuit

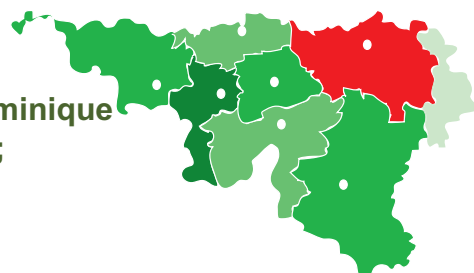


## Dans la région de Liège :

Référents répit du Bureau Régional de Liège : DUMOULIN Dominique

✉ d.dumoulin@awiph.be - ☎ 04/221.69.50 - Fax 04/224 69 90 ;

VOS Philippe, BIEGS Jean-Philippe, RENIER Denise



## Répit ReLieH



ReLieH ASBL

☎ 04/343 77 31 - ✉ relieh@skynet.be



Services et associations proposant du répit aux personnes handicapées



Coordination des projets répit situés sur le territoire du Bureau régional Awiph de Liège

## Répit domicile



Centrale de Services à domicile - CSD Réseau Solidaris (en lien avec ReLieH)

☎ 04/2406 925 - ✉ ServiceRepit.CSDSolidaris@mutsoc.be - 🌐 [www.csdliege.be](http://www.csdliege.be)



3 mois - 65 ans



Garde à domicile



Entre 3 et 6€/heure + 2,5€ de frais de déplacement

## RESOWAL



AIGS - Heberlie

☎ 0492/978 198 - ✉ heberlie.laurent@base.be ou resowal@aigs.be - 🌐 [www.aigs.be](http://www.aigs.be)



0-65 ans



Garde à domicile



3,5€/heure

## Accueil répit d'enfants handicapés



Accueil Enfants d'un Même Père  
☎ 085/51 22 59 - ✉ [aemp.asbl@skynet.be](mailto:aemp.asbl@skynet.be)



2 à 18 ans



Accueil dans un cadre familial (maximum 12 enfants) et Halte-répit 24h/24 et 7j/7  
(repos en septembre)



25€ pour 1 jour et 1 nuit

## Nounou Domicile répit



SAFPA (Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Agées de la Région verviétoise)



☎ 087 29 20 00 - ✉ [fabienne.leduc@skynet.be](mailto:fabienne.leduc@skynet.be) - 💻 [www.safpa.be](http://www.safpa.be)



0 à l'âge adulte



Garde à domicile et dépannage 24h/24, 7j/7

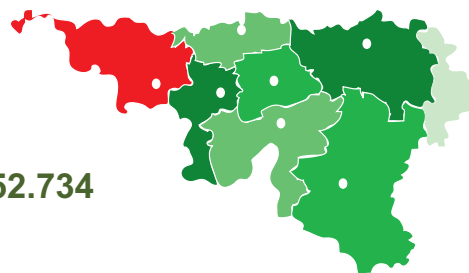
3,5€ la 1ère heure, 3€ les heures suivantes + 10% déplacement

## Dans la région de Mons

Référent répit du Bureau Régional de Mons :

**BOTTEMANNE Catherine -**

✉ [c.bottemanne@awiph.be](mailto:c.bottemanne@awiph.be) - ☎ 065/328.638 - Fax : 065/352.734



## Projet Répit de l'ASPH Mons-Borinage



Association Socialiste de la personne handicapée - Mons Borinage



☎ 065/ 32 97 98 - 065/ 32 98 08 - ✉ [carine.burgeon@msmb.be](mailto:carine.burgeon@msmb.be) - 💻 [www.asph.be](http://www.asph.be)

0-65 ans



Garde, accompagnement et soutien à domicile



10€ pour 2 heures + 3€ par heure supplémentaire, frais de déplacement inclus  
(minimum 2 heures, maximum 8 heures)

## A Do Mi Si'l-Alternative Répit



La Babillarde-"Adomisil",ASBL

☎ 068/ 28 42 70 - 0473/ 56 06 33 - ✉ adomisil@gmail.com



0 à 18 ans.



Garde d'enfants malades et/ou porteurs de handicap au domicile des parents dans le Hainaut Occidental



En fonction des revenus, selon le barème ONE

## "Adapt'sitting"



ASBL "Une place pour tous"

☎ 069/ 64 08 18 - 0477/ 93 82 60 - 0495/ 38 62 87- ✉ Sylvie@sylvie-lietar.be ou sylvie.lietar@uneplacepourtous.be 🌐 [www.uneplacepourtous.be](http://www.uneplacepourtous.be)



0-65 ans



Garde à domicile



5€/heure + 0,393€/heure pour les frais de déplacement  
(maximum 240 heures/an)

## "Sol'R"



Service occasionnel de service résidentiel ASBL IMP Ste Gertrude

☎ 068/45 74 50 - Fax 068/45 58 49 - ✉ laurence.surquin@impstegertrude.net ou isabelle.simon@impstegertrude.net



4-65 ans



hébergement WE - vacances - accueil mercredi après-midi



30€/jour WE et férié - 20€/nuit - 15€/soirée - après-midi

## REPIT CPES MONS



Centre Provincial d'Enseignement spécialisé de Mons

☎ 065/40 88 50 - ✉ cpes@club.ugr.be ou dominique.callens@hainaut.be



3 à 17 ans



accueil et/ou hébergement dans une villa d'enfants inscrits à l'AWIPH

Tout type de handicap (mental et/ou sensoriel) sauf mobilité réduite

Prise en charge certains WE (+ou- 1WE sur 2), 9 semaines durant les vacances scol.



5€ la 1/2 journée (8h à 18h)- 10€ la journée (8h à 8h)

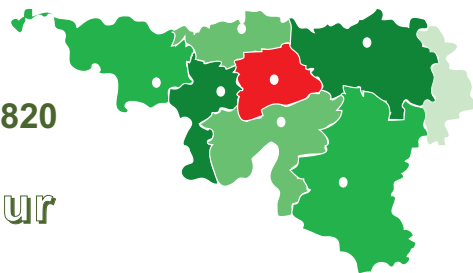


## Dans la région de Namur

### Référents répit du Bureau Régional de Namur :

C. Compère -

✉ [c.compere@awiph.be](mailto:c.compere@awiph.be) - ☎ 081/331.928 - Fax : 081/308820



### Répit dans l'arrondissement de Namur



Aide et soins à domicile en province de Namur, ASBL

☎ 081/257 457- ✉ [centre.namur@asd-namur.be](mailto:centre.namur@asd-namur.be) ou [laurence.gilon@asd-namur.be](mailto:laurence.gilon@asd-namur.be)

💻 [www.fasd.be](http://www.fasd.be)



0-65 ans



Entre 3 et 6€/heure



Garde à domicile 7 jours/7

### CSD Namur



Centrale de Services à Domicile

☎ 081/ 777 113 - ✉ [amelie.gillet@mutsoc.be](mailto:amelie.gillet@mutsoc.be) - [viviane.delizee@mutsoc.be](mailto:viviane.delizee@mutsoc.be) - 💻 [www.fcsd.be](http://www.fcsd.be)



0-65 ans



Garde à domicile



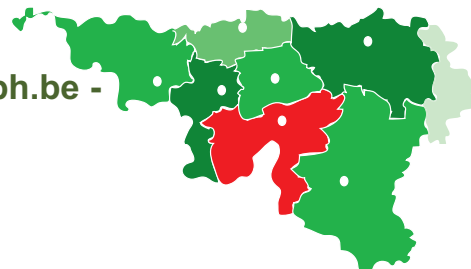
Entre 3 et 6€/heure

## Dans la région de Dinant

### Référent répit du Bureau Régional de Dinant :

Erwin Herremans - ☎ 082/213 310 - ✉ [e.herremans@awiph.be](mailto:e.herremans@awiph.be) -

Fax : 082/213 315



### Le Répit à Domicile



ASBL Aide à Domicile en milieu Rural

☎ 082/ 61 15 50 - 0476/ 48 46 78 - ✉ [annevoie@admr.be](mailto:annevoie@admr.be) - 💻 [www.admr.be](http://www.admr.be)



0-65 ans

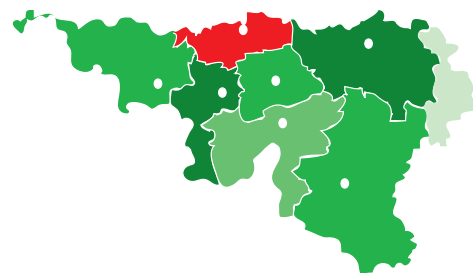


Garde à domicile



Entre 3,43€ et 6,24€ de 7h à 20h30 + 10% frais déplacement  
environ 40€ la nuit

## Dans le Brabant Wallon



### Référent Répit du Bureau Régional du Brabant Wallon :

Virginie Dohet -

✉ v.dohet@awiph.be - ☎ 010/230.565 - Fax 010/230.580

## Service répit de l'ASPH-BW



Association socialiste de la personne handicapée - Brabant wallon

☎ 010/ 84 96 47 - ✉ sandie.cheniaux@mutsoc.be - 🌐 [www.asph.be](http://www.asph.be)



0-65 ans



Garde à domicile



De 2,48€ à 8,55€ /heure + 10% frais de transport

## Halte répit : le Volenbulle, répit à domicile



Service d'Aide Précoce ANAHM – Brabant wallon

☎ 0475/83 74 42 - ✉ aideprecocebw@skynet.be - 🌐 [www.anahm.be](http://www.anahm.be)



0 à 12 ans



Garde à domicile et sur site



3€/h à domicile (et 1,5€/h à partir de la 4ème heure consécutive)  
5€/après-midi sur le site

## La Parent'aise



Aide Familiale Brabant Wallon

☎ 02/ 384 42 63 - ✉ audrey.fervil@fasd.be - 🌐 [www.fasd.be](http://www.fasd.be)



Enfants de 3 mois à 18 ans



Garde à domicile



Entre 1,10€ et 3,50€/heure + 3,50€ frais de déplacement

### 3. Conditions d'accès

Toute personne en situation de handicap a accès aux dispositifs.



Il peut donc s'agir de personnes **bénéficiant déjà d'une aide de l'AWIPH**, comme de personnes **n'ayant encore aucune aide**.

Néanmoins, les personnes handicapées respecteront les conditions d'accès aux services et aides AWIPH :

- être âgé de 0 à 65 ans lors de leur première demande à l'AWIPH,
- être de nationalité belge ou assimilée
- être domicilié sur le territoire de la Région wallonne ou sur celui d'une autre région sous certaines conditions.

Les personnes doivent :

- ◆ Soit être détentrices d'**une décision** AWIPH en Accueil - Hébergement - Accompagnement, en aide matérielle ou en emploi ETA.
- ◆ Soit fournir un document attestant de la présence d'un handicap à savoir **un des documents suivants** :
  - un document provenant d'une autre administration (allocations pour personnes handicapées, allocations majorées, enseignement spécialisé) ou par une des 3 autres Administrations Régionales ou Communautaires compétentes en matière d'intégration des personnes handicapées ;
  - une attestation d'un service hospitalier agréé ;
  - une attestation d'un service reconnu par l'INAMI ;
  - une décision d'un Gouverneur de province dans le cadre de l'Ex-fonds 81 ;
  - une attestation établie par une équipe pluridisciplinaire, composée au moins d'un médecin, d'un psychologue et d'un travailleur social ou paramédical ;
  - une attestation établie par un service de consultation ONE.
- ◆ Soit, si elles ne disposent d'aucun des documents cités plus haut, fournir une **attestation délivrée par un médecin** (spécialisé en fonction du type de handicap et agréé par l'INAMI), qui sera adressée, sous pli confidentiel, au médecin du Bureau régional qui sera amené à statuer.

Une priorité est donnée :

- aux personnes ne fréquentant ni un service résidentiel ni un service d'accueil de jour.
- aux personnes dont la situation est jugée critique : épuisement de l'entourage, urgence.

## 4. Procédure

Attention : renseignez-vous auprès du service répit concerné pour savoir si votre domicile est bien sur le territoire couvert !

La demande doit être adressée soit au bureau régional de l'AWIPH le plus proche soit directement au service répit. Elle peut être rédigée sur papier libre.

Après vérification des conditions, le Bureau Régional envoie une attestation au bénéficiaire stipulant s'il a effectivement accès au dispositif répit.



Si vous souhaitez en découvrir davantage, une information est disponible sur le site Internet de l'Agence. En outre, une base de données est accessible via le Numéro Vert 0800/160 61.

Madame Virginie BELLEFROID  
Responsable des « Initiatives spécifiques Répit »  
AWIPH – Administration centrale  
Service Etudes Statistiques et Méthodes  
071/205.869 - v.bellefroid@awiph.be